

PAR COURRIEL

Québec, le 11 mars 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 29 janvier 2024, le député de Matane-Matapédia déposait une pétition concernant l'élimination des intérêts et la gestion des prêts de l'Aide financière aux études (AFE). Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement du Québec d'éliminer de façon permanente le paiement des intérêts sur les prêts accordés dans le cadre des programmes de l'AFE et de devenir le seul et unique créancier de ces prêts.

Pour donner suite à cette demande, rappelons que l'approche privilégiée par le Québec est d'investir dans des mesures qui permettent d'améliorer l'accessibilité aux études, en offrant plus d'aide directe aux étudiantes et étudiants à travers le Programme de prêts et bourses. Ainsi, depuis 2020-2021, des bonifications majeures ont été apportées à ce programme. Le gouvernement a en outre décidé de maintenir de façon permanente, à partir de 2023, des mesures temporaires mises en place durant la pandémie.

Il est à noter que les taux d'intérêt appliqués aux prêts obtenus dans le cadre des programmes de l'AFE demeurent avantageux comparativement à ceux offerts pour d'autres produits de crédit.

D'ailleurs, les intérêts payés sur les prêts étudiants consentis par l'AFE donnent droit à un crédit d'impôt non remboursable, tant dans le régime fiscal du Québec que dans celui du gouvernement fédéral. De fait, un crédit d'impôt total équivalant à 35 % des intérêts payés est accordé aux personnes qui remboursent un prêt étudiant.

... 2

En ce qui concerne la gestion des prêts assurée par les institutions financières et la demande visant à ce que le gouvernement devienne le seul créancier de ces prêts, rappelons qu'une telle transition représenterait un vaste chantier dont les avantages restent incertains. En effet, d'importantes implications financières seraient à prévoir si le gouvernement prenait en charge la gestion des prêts, car il serait obligé d'emprunter l'argent pour le prêter aux étudiantes et étudiants, d'effectuer une transition administrative majeure, d'augmenter ses dépenses administratives de façon récurrente pour effectuer les tâches liées au versement, au suivi et au remboursement des prêts et d'affecter des montants considérables au rachat des prêts actuellement administrés par les institutions financières.

En somme, la réalisation de ces travaux et investissements nécessaires à une transition vers une gestion directe des prêts ne permettrait pas de garantir qu'un impact positif quelconque en découlerait pour les étudiantes et étudiants.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', with a large, stylized initial 'P' and 'D'.

Pascale Déry